



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a adopté, lors de sa séance tenue le 7 avril 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 ;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi 20 janvier 2025	19 h	Lundi 7 juillet 2025	19 h
Lundi 3 février 2025	19 h	Lundi 4 août 2025	19 h
Lundi 10 mars 2025	19 h	Lundi 8 septembre 2025	19 h
Lundi 7 avril 2025	19 h	Jeudi 2 octobre 2025	19 h
Lundi 12 mai 2025	19 h	Lundi 10 novembre 2025	19 h
Lundi 2 juin 2025	19 h	Lundi 8 décembre 2025	19 h 30

QUE le conseil municipal invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année au lieu des sessions dès lors désigné au 702, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel.

Donné à Saint-Joseph-de-Sorel, ce 11 avril 2025.



Patrick Delisle, gma
Directeur général et greffier